



Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa
200, rue Kent, poste 9S018
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

13 avril 2017

Objet : Appel d'offres : FP802-170018
Titre : Reconstruction du quai
Lieu de travail : Codroy (Terre-Neuve-et-Labrador)

ADDENDA n° 1

Pour donner suite aux documents de l'appel d'offres ci-dessus qui ont été publiés précédemment sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, Achatsetventes.gc.ca, l'addenda n° 1 est par les présentes publié.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture des soumissions : Le mardi 25 avril 2017
Heure : 14 h, heure normale de l'Est (HNE)
Numéro du dossier de demande de proposition : FP802-170018

****VEUILLEZ NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS****

Veillez prendre note :

- 1) Supprimer le formulaire : FP802-170018 – Formulaire de soumission – travaux de construction (PDF)

Remplacer par le formulaire : FP802-170018 – Formulaire de soumission – travaux de construction, révision 1 (PDF)

Raison : augmentation de l'article 15 du tableau des prix unitaires à 150, page 5

- 2) Ajouter un dessin : FP802-170018 – Dessin SK-01 (PDF)



L'objectif du document FP802-170018 – Dessin SK-01 est d'illustrer où seront les autres enrochements le long des deux côtés de la rampe de mise à l'eau en béton. Cette zone n'était pas indiquée sur les dessins pour l'appel d'offres du projet. Elle entraîne une augmentation de l'article 15 du tableau des prix unitaires.

L'entrepreneur doit veiller à ce que la stabilité de la rampe de mise à l'eau en béton existante soit protégée pendant la construction et fournisse tous les étaielements et les contreventements temporaires qui sont requis au cours de la démolition de l'installation existante et de la construction du nouveau quai.

- 3) La liste suivante de pièces de bois d'œuvre situées au 132 et 134, chemin Goose Arm, Deer Lake (Terre-Neuve-et-Labrador) R8A 3H8 sera fournie par le propriétaire, et devra être intégrée aux travaux. Tous les coûts associés à la coordination, au chargement, au transport et au déchargement des matériaux à partir de Deer Lake au lieu de travail sont la responsabilité de l'entrepreneur. L'entrepreneur est également responsable de fournir toutes les autres pièces de bois supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet. Le matériel devant être fourni par le propriétaire comprend le suivant :

| Article | Dimensions en mètres | | | Unité | Quantité | Matériel |
|--------------------------------|----------------------|-----------|----------|--------|----------|---------------------|
| | Largeur | Épaisseur | Longueur | | | |
| Construction de l'encaissement | 0,2 | 0,2 | 6,1 | CHAQUE | 765 | Bois mou traité |
| Fond de ballast | 0,15 | 0,15 | 6,1 | CHAQUE | 180 | Bois mou traité |
| Couronnement | 0,25 | 0,2 | 7,62 | CHAQUE | 9 | Bois mou traité |
| Garde-roues | 0,2 | 0,2 | 6,1 | CHAQUE | 11 | Bois mou traité |
| Échelles | 0,2 | 0,15 | 4,3 | CHAQUE | 12 | Bois dur non traité |
| Défenses en bois dur | 0,1 | 0,15 | 3 | CHAQUE | 220 | Bois dur non traité |
| Défenses en bois dur | 0,1 | 0,15 | 4,9 | CHAQUE | 20 | Bois dur non traité |

L'entrepreneur doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas endommager le matériel pendant les activités liées au transport. S'il y a des dommages à des pièces de bois d'œuvre qui



deviennent ainsi inutilisables, l'entrepreneur a la responsabilité de remplacer le matériel par de nouvelles pièces de bois.

Toutes les autres modalités et conditions du présent besoin demeurent inchangées.

Les soumissionnaires doivent accuser réception de cet addenda en signant dans l'espace ci-dessous et en joignant une copie de ce document à leur soumission.

Cordialement,

Michael Vanek
Agent principal de négociation des marchés
Téléphone : 613-993-8935
Courriel : michael.vanek@dfo-mpo.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____